VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

DÉLIBÉRATION

N° 2012-04-17

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 11 avril 2012

Président : Monsieur François de MAZIÈRES

Sont présents : M. Claude JAMATI, M. Claude VUILLIET, Mme Dominique CONORT (pouvoir de Mme Roselyne LECOMTE), M. Patrick CONFETTI, M. Michel COLIN, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Olivier LEBRUN (pouvoir de M. Michaël THOMAS), M. Gilles PANCHER, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Françoise GUYARD, M. Alain LOPPINET, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE (pouvoir de M. Hervé HOCQUARD), M. Alain-Louis MIE, Mme Martine ARNAL, M. Olivier COLLO (pouvoir de M. Jean-Philippe MALLE), M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET (pouvoir de M. Jean-Marc LE RUDULIER), M. Jean-Roch GAILLET (pouvoir de M. Jean-Luc PESSEY), M. Pierre-Yves STUCKI, Mme Pascale RENAUD (pouvoir de M. Kamel EL FEDIL), M. Gilles CURTI (pouvoir de M. Jacques BELLIER), M. Ludovic JAMET (pouvoir de Mme Frédérique KIBLER), M. Philippe LEQUAIN, Mme Odile GUERIN, M. Jean-Michel DESCH, Mme Nathalie KRAMER, M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, M. Philippe NOYER, Mme Dana SOLECKI, Mme Daniella TROCHU, M. Christian MAMY, M. Guy HEMET, M. Olivier FRAUDEAU, M. Christophe BOLLENGIER, Mme Marie-Annick DUCHÊNE (pouvoir de Mme Marie BOELLE), M. Alain NOURISSIER, M. Thierry VOITELLIER, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS, M. Michel SAPORTA, M. Arnaud MERCIER, M. Laurent DELAPORTE, Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL, M. Hervé FLEURY, M. François LAMBERT (pouvoir de Mme Marie SENERS), Mme Christine de la FERTE (pouvoir de M. Michel BANCAL), M. Jean-Michel ISSAKIDIS (pouvoir de M. Roland de HEAULME), Mme Pascale ROCHERON (pouvoir de M. Jean GUILBERT).

Absents excusés : M. Hervé HOCQUARD (pouvoir à M. Christian JOUANE), M. Jacques BELLIER (pouvoir à M. Gilles CURTI), M. Jean-Philippe MALLE (pouvoir à M. Olivier FRAUDEAU), M. Jean-Marc LE RUDULIER (pouvoir à M. Georges DUTRUC-ROSSET), M. Jean-Luc PESSEY (pouvoir à M. Jean-Roch GAILLET), M. Kamel EL FEDIL (pouvoir à Mme Pascale RENAUD), Mme Roselyne LECOMTE (pouvoir à Mme Dominique CONORT), Mme Frédérique KIBLER (pouvoir à M. Ludovic JAMET), Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, M. Frédéric BUONO, M. Marc EMONET, M. Michel BANCAL (pouvoir à Mme Christine de la FERTE), Mme Marie BOELLE (pouvoir à Mme Marie-Annick DUCHÊNE), M. Erik LINQUIER, Mme Marie SENERS (pouvoir à M. François LAMBERT), M. Jean GUILBERT (pouvoir à Mme Pascale ROCHERON), M. Roland de HEAULME (pouvoir à M. Jean-Michel ISSAKIDIS), M. Michaël THOMAS (pouvoir à M. Olivier LEBRUN).

Secrétaire de séance : M. Pierre-Yves STUCKI

Date de convocation : 4 avril 2012
Date d'affichage de la convocation : 4 avril 2012

Nombre de conseillers en exercice : 72
Nombre de membres présents : 54

17.04.12

7 ter, rue Porte de Buc - 78 000 Versailles - Tél. : 01 30 83 03 10 - Fax : 01 39 53 96 14

N° de l'ordre du jour :

2011.04.17 : Adhésion de Versailles Grand Parc au Syndicat Mixte pour la Gestion du Service des Eaux de Versailles et de Saint-Cloud (SMGSEVESC) pour la commune de Rennemoulin.

- **Mme Dominique CONORT, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

Lors de la séance du 26 mai 2009, le conseil communautaire a approuvé l'extension des compétences de Versailles Grand Parc. Parmi les nouvelles compétences transférées, la communauté a retenu la compétence « eau ».

L'article L 5211-61 du code général des collectivités territoriales autorise les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, à adhérer sur tout ou partie de son territoire, à un ou plusieurs syndicats sur des parties distinctes de son territoire.

De ce fait, la communauté d'agglomération a adhéré au syndicat mixte pour la gestion du service des eaux de Versailles et de Saint-Cloud (SMGSEVESC) pour la gestion du service de l'eau potable au titre des communes de Bois d'Arcy, Buc, Fontenay-le-Fleury, Jouy-en-Josas (pour la partie concernant le SMGSEVESC), Rocquencourt, Saint-Cyr-l'Ecole, Toussus-le-Noble et Versailles. La communauté d'agglomération a également adhéré au Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF) au titre des communes de Bièvres, Jouy-en-Josas (pour la partie concernant le SEDIF), Les Loges-en-Josas et Viroflay.

Par arrêté interpréfectoral du 17 décembre 2010, le périmètre de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a été étendu aux communes de Bailly, Noisy-le-Roi et Rennemoulin.

Par délibération en date du 7 décembre 2011, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a décidé d'adhérer au SMGSEVESC pour la commune de Rennemoulin.

Par délibération en date du 18 janvier 2012, le comité syndical du SMGSEVESC a accepté l'intégration de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour la commune de Rennemoulin et a modifié en conséquence l'article 1 de ses statuts.

La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, en tant que membre du SMGSEVESC, doit maintenant se prononcer sur :

- l'adhésion de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au SMGSEVESC pour la commune de Rennemoulin ;
- la modification de l'article 1 des statuts du comité syndical.

L'intégration de Rennemoulin sera effective le 1er juin 2012.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Le Conseil communautaire :

1) *se prononce pour l'adhésion au SMGSEVESC, à effet au 1er juin 2012, de Versailles Grand Parc pour la commune de Rennemoulin ;*

2) *accepte la modification de l'article 1 des statuts du SMGSEVESC comme suit : En application des articles L.5711-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, il est formé un syndicat mixte qui prend la dénomination de Syndicat Mixte pour la Gestion du Service des Eaux de Versailles et Saint-Cloud (SMGSEVESC).*

a) Sont membres du Syndicat les communes de Marnes-la-Coquette, le Chesnay, Ville d'Avray, la communauté d'agglomération Cœur de Seine (Garches, Saint-Cloud, Vaucresson) ;

b) sont également membres la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, seulement à raison des territoires des communes de Guyancourt, Montigny-le-Bretonneux, Trappes et Voisins-le-Bretonneux, et la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, seulement à raison des communes de Bailly, Bois-d'Arcy, Buc, Fontenay-le-Fleury, Noisy-le-Roi, Rennemoulin, Rocquencourt, Saint-Cyr-l'Ecole, Toussus-le-Noble et Versailles pour la totalité de leurs territoires, et Jouy-en-Josas pour la partie raccordée ;

c) les communes de Louveciennes, la Celle-Saint-Cloud, n'adhèrent au Syndicat qu'à raison de la partie de leur territoire qui était desservie par le service des eaux et fontaines de Versailles, Marly et Saint-Cloud.

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.
Nombre de votants : 54
Suffrages exprimés : 68 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,
Par délégation,

Alain FAUVEAU
Directeur Général des Services

PREF. 78
17.06.12

7 ter, rue Porte de Buc - 78 000 Versailles – Tél. : 01 30 83 03 10 – Fax : 01 39 53 96 14